

COMMUNE DE SAINT-SERVAIS

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 mai, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Marcel DETHINNE.

Le secrétaire de séance est Yves GUENNEGAN.

PROJET MULTIGLISSE

Le planning envisagé est le suivant : intervention de la société Eurovia prévue mi-juin pour la préparation du sol (espace skate-park et bosses naturelles) puis installation des modules par CammaSport pour la fin juin.

ESPACE INTERGENERATIONNEL

Le conseil municipal étudie le nouveau plan concernant la construction de deux classes pour l'école primaire. Un permis de construire va être déposé rapidement après prise en compte des dernières modifications.

ETUDE DEVIS EN COURS

Tracteur tondeuse : des démonstrations ont eu lieu depuis le dernier conseil. Les devis sont étudiés. L'aspect technique sera privilégié dans un premier temps. Des renseignements complémentaires sont à prendre auprès des différents fournisseurs.

Isolation bardage bois de la nouvelle allée de pétanque : ces travaux de bardage intérieurs et extérieurs sont prévus pour la mi-juin afin que l'espace puisse être prêt pour l'exposition du musée de cet été.

VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil confirme le chemin de Penhoat en chemin rural, vu l'intérêt piétonnier qu'il représente pour le public, et n'envisage aucuns travaux de nature à en modifier son caractère naturel. En effet, ce dernier s'inscrit parfaitement dans un patrimoine touristique avec la proximité de l'étang et du château de Brézal. Le Conseil municipal anticipe ainsi l'éventuel Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et le futur Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD). Le conseil donne son accord à l'unanimité

REGLEMENT SALLE POLYVALENTE

Suite au dernier conseil municipal, le règlement de la salle polyvalente est réactualisé. Le conseil valide la location au saint-servaisiens de 18 à 20 ans sous condition d'un état des lieux entrant et sortant réalisé avec la présence des parents. Pour les personnes extérieures à la commune, pas de location de la salle polyvalente aux personnes de moins 25 ans.

PARTICIPATION DES COMMUNES AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Sur l'année scolaire 2015/2016, l'école de SAINT-SERVAIS accueille 40 enfants des communes de BODILIS, PLOUNVENTER, SAINT-DERRIEN et de PLOUNEVEZ-LOCHRIST. Comme pour l'année précédente, Monsieur le Maire propose de demander à chaque commune une participation correspondant à la moyenne départementale, soit pour 2015 un montant de 909.08 euros par enfant. La hausse significative de ce montant est en grande partie liée à la mise en œuvre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

CAUTION APPARTEMENT AU DESSUS DU MUSEE

L'état de lieux est fixé au 27 mai 2016. Le conseil donnera son accord pour la restitution de la caution suite à l'état des lieux.

INITIATION BRETON

Une convention financière est signée avec le Conseil Départemental pour la période de 2013-2016 pour 1 heure d'initiation au breton par semaine. Une classe en bénéficie pour un montant de 300,30 euros annuel. Dans l'attente de l'adoption du schéma linguistique départemental, prévue en octobre 2016, il est proposé une nouvelle convention d'une durée d'un an correspondant à la prochaine année scolaire 2016-2017. Le conseil donne son accord pour cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Parking de l'école : la recherche de solutions est en cours pour remplacer les bornes en plastique et également pour ralentir la circulation devant l'école.
- Essor Breton : bilan moral positif et remerciements du collectif aux bénévoles
- Assemblée générale de l'Entente Sportive La Flèche le Vendredi 3 juin à 19h30 à SAINT-DERRIEN.
- La mairie sera fermée les samedis matin du 09 juillet au 20 août inclus.

Prochain conseil le 23 juin.